

# Vous voulez avoir l'autorisation permanente de diriger un A.C.M



En partenariat avec



## Certificat Complémentaire de Direction d'ACM complète les BPJEPS, les DEJEPS et DESJEPS en donnant l'autorisation permanente de diriger un ACM.

Cette prérogative, recherchée par les employeurs, optimise votre employabilité en vous permettant de développer une mission plus globale et complète.

**Le CREPS de Vichy, souhaite vous permettre de,**

- Développer la richesse éducative des ACM et garantir le respect des fondements de l'éducation populaire.
- Mettre en œuvre une organisation et une gestion rigoureuse, sécurisée et sécurisante
- Animer les équipes avec des démarches collaboratives et participatives en développant des situations et pratiques formatives pour tous.

### Rythme

- 120h en regroupements hebdomadaires de 2 jours hors mercredis et vacances scolaires + 5h à distance

|                  |                   |                        |
|------------------|-------------------|------------------------|
| 16 & 17 mai 2022 | 30 & 31 mai 2022  | 20 & 21 Juin 2022      |
| 19 & 20 mai 2022 | 09 & 10 Juin 2022 | 27 & 28 juin 2022      |
| 23 & 24 mai 2022 | 13 & 14 Juin 2022 | 08 aout & 05 sept 2022 |

- 18 jours minimum, entre le 07 juillet et le 05 aout 2022 en situation de pleine direction d'un ACM déclaré. Cette période estivale permet d'envisager une variété de situations dont éventuellement des séjours avec hébergement.

### Prochaine session :

- Inscriptions ouvertes
- Entretien de sélection : 02 mai 2022
- Entrée en formation : 16 mai 2022
- Fin des regroupements en centre de formation : 05 sept 22
- Stage pratique minimum 18 jours en Juillet 2022.

### Lieu de formation

- MJC-Centre Social- 8 Rue du Général Emile Mairal, Montluçon

### Coût de la formation

Frais de sélection : 50€

Frais pédagogiques : 9€ de l'heure,

### Info et inscription

- Site internet CREPS de vichy
- Responsable pédagogique :  
nathalie.grosmaître@creps-vichy.sports.gouv.fr / 06 12 92 99 05
- Secrétariat :  
juliette.connois@creps-vichy.sports.gouv.fr / 04 70 59 52 78